

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BERTHOUVILLE

Date de convocation 11/03/2024 **L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, le quinze mars à vingt heures.**  
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie **en séance ordinaire** sous la présidence de Madame LECLERC Marie-Françoise, Maire.

Date d'affichage

**Etaient présents :** LECLERC Marie-Françoise, LEGRIX Davy, CAPELLE Christiane, MORIN Olivier, LASMARTRES Christophe, AUMONT Alexis, CEDEYN Jean-Claude.

Nombre de Conseillers

En exercice 11

**Absents excusés :** WELKE Delphine, LAVEILLE Olivier.

Présents 07

Votants 09

**Absents non excusés :** DESCHAMPS Patrick, LE HALPERT Patrick.

Dont Pouvoirs 02

**Pouvoirs :** WELKE Delphine à LEGRIX Davy, LAVEILLE Olivier à LASMARTRES Christophe.

Formant la majorité des membres en exercice et pouvant valablement délibérer.

Madame CAPELLE Christiane a été élue secrétaire.

**Objet : Frais de fonctionnement de l'école de Berthouville sur l'exercice 2023**

Le Conseil Municipal,

Vu les dépenses de fonctionnement présentées par Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide par **9 voix pour dont 2 pouvoirs, 0 voix contre, et 0 abstention,**

de :

- fixer la participation aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année 2023 à **1 222.19 €** par élève ;
- autoriser Madame Le Maire à émettre les titres demandant aux communes adhérentes leur participation à ces frais (cf tableau ci-joint).

Pour copie conforme

Le Maire

Marie-Françoise LECLERC

Acte rendu exécutoire après :

- Réception en Préfecture le :

- Notification ou publication le

Le Maire